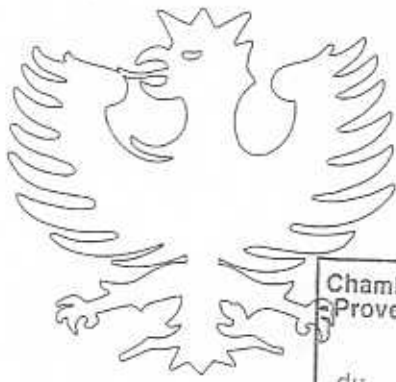
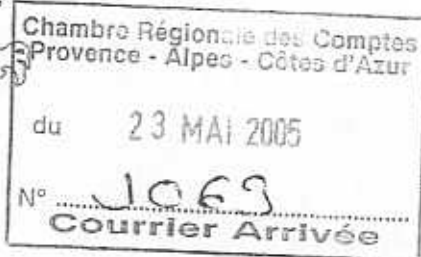


REPONSE DE
M. Thierry FERRERO



REMONTÉES MÉCANIQUES
SERRE-CHEVALIER 1350



Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE Cedex 08

Le 18 mai 2005

RECOMMANDÉ A.R. n° 3915 4901 9FR

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu, semaine 19, le rapport d'observations définitives sur la gestion des Remontées Mécaniques de Serre Chevalier 1350 - St Chaffrey au cours des années 1995 à 2002, arrêté par la Chambre lors de sa séance du 29 mars 2005.

Le 8 juin 2004, l'entretien de fin de contrôle m'a permis de commenter les observations provisoires à M. le Premier Conseiller. Il ne m'a pas paru nécessaire de le faire par écrit.

J'ai été nommé au poste de directeur des Remontées Mécaniques de Serre Chevalier 1350 le 1^{er} février 2002.

- ♦ le bilan 2001 constate un bénéfice de 18 064.71 €,
- ♦ le bilan 2002 constate un bénéfice de 934 266.00 €, qui a permis de réduire significativement le déficit cumulé,
- ♦ le bilan 2003 constate un bénéfice de 821 629.00 €, qui a permis de régler définitivement le déficit cumulé, payer un impôt conséquent et de la participation aux salariés de l'entreprise,
- ♦ le bilan 2004 constate un bénéfice de 910 911.00 €, qui a permis de régler un impôt conséquent et de la participation aux salariés de l'entreprise (*soit environ l'équivalent d'un 13^e mois pour les salariés permanents*).

Les investissements importants en équipements de remontées mécaniques et de neige de culture depuis la construction du TSD 6 du Prorel, nous ont permis d'améliorer notre produit en le rendant plus attractif, plus fiable, mais aussi plus rentable (*le ratio CA/masse salariale en amélioration permet de le constater*).

L'amélioration du parc de remontées mécaniques de Serre Chevalier 1350, la capacité de production de neige de culture, la rentabilité de l'entreprise depuis plusieurs années ont permis de résorber le déficit cumulé (*déficit généré pendant une période de faibles investissements*).

Ces investissements, malgré l'alourdissement de la dette, ont permis de garantir une activité et un chiffre d'affaires minimum.

Pour preuve :

L'entreprise, pendant la saison 2004/2005 a été la seule dans le sud des Alpes à ne pas avoir sollicité l'aide de l'état pour payer ses salariés en contrat saisonnier par la mise en place du chômage partiel en fin de saison !!! et à garantir une activité à tous les autres prestataires touristiques de la station.

Le retour à l'investissement, l'amélioration du parc remontées mécaniques, le développement de la capacité de production de neige de culture et l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise ont permis à la Commune de Saint-Chaffrey de négocier et signer avec la Compagnie des Alpes une DSP à des conditions très favorables :

- ♦ en retombées financières pour la commune,
- ♦ en reprise des emprunts consentis par la Régie,
- ♦ en développements contractuels minimums à réaliser.

Une délégation de service public à un opérateur privé identique à l'ensemble des secteurs de Serre Chevalier, afin de préserver et développer l'activité ski de la vallée, était incontournable.

La valorisation du fond de commerce de la Régie était le but à atteindre pour le conseil d'administration, son président et le directeur.

Cet objectif a été atteint, la commune a pu négocier avec le numéro un français de la gestion de domaines skiables et parcs de loisirs, une DSP très favorable pour la collectivité publique.

J'espère que ces informations complémentaires vous permettront de juger le bien fondé des investissements réalisés et la gestion saine de la Régie pendant les années 2002, 2003 et 2004 qui ont permis d'atteindre le but fixé dès le départ : négocier une DSP dans des conditions favorables pour la municipalité de Saint-Chaffrey.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Thierry FERRERO
Directeur des Remontées Mécaniques
de Serre Chevalier 1350
du 1^{er} février 2002 au 15 décembre 2004